CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 9

Mars 2012

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

Éditorial
Les séances du Conseil
Avis municipaux
Horaire des collectes
Avis publics
Services à votre disposition
Services municipaux
Chroniques
Organismes
Loisir et culture

ÉDITORIAL

Penser et agir famille

Suite à l'obtention d'un soutien technique et financier de la ministre de la Famille, madame Yolande James et de la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, c'est avec enthousiasme que la municipalité de Saint-Anaclet se dotera d'une politique familiale municipale, réalisera la démarche MADA et élaborera des plans d'action en faveur des familles et des aînés.

Penser et agir famille c'est le résultat d'une volonté politique favorable aux familles. En ayant comme projet l'élaboration d'une politique familiale et la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), votre Conseil municipal sera davantage à l'écoute des besoins des familles afin de réorienter certaines priorités, certains services et règlements dans le but de contribuer à créer un climat et un milieu de vie qui soutiennent et encouragent les familles.

Ce projet est loin d'être une idée abstraite car les préoccupations des familles et des aînés sont très concrètes. Cette politique et les plans d'action qui en découlent seront le fruit d'une démarche de consultation et de concertation du milieu. Il est essentiel que les citoyens et les organismes communautaires enrichissent la réflexion par leurs témoignages et leurs suggestions à l'occasion des consultations publiques.

Soyez à l'écoute des communications qui vous parviendront principalement par le biais du Contact et du site web de la Municipalité.

Le milieu municipal étant le palier de gouvernement le plus près de vous, votre implication directe renforcera l'énoncé qui veut que Saint-Anaclet est un milieu où il fait bon vivre.

Roland Pelletier, responsable des questions familiales (RQF)

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 6 et 7 février 2012

Les élus municipaux demandent un délai au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'adopter notre règlement de concordance en vertu du schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette. (Rés. 2012-02-15)

Les élus municipaux adoptent la charte des valeurs (code d'éthique entre les personnes). (Rés. 2012-02-16)

Les élus municipaux adoptent une politique d'égalité entre femmes et hommes de la municipalité. (Rés. 2012-02-17)

Les élus municipaux adoptent le plan d'action 2012-2014 de la politique d'égalité entre femmes et hommes de la municipalité. (Rés. 2012-02-18)

Les élus municipaux demandent au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'annuler le solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 403-2011. (Rés. 2012-02-19)

Les élus municipaux demandent au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'annuler le solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 380-2009. (Rés. 2012-02-20)

Les élus municipaux demandent au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'annuler le solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 393-2010. (Rés. 2012-02-21)

Les élus municipaux font une demande d'aide financière au programme PIQM (Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités) pour la réalisation d'un bâtiment de services et pour l'amélioration des infrastructures existantes pour le terrain de baseball et le terrain de soccer. (Rés. 2012-02-22)

Les élus municipaux soumettent une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'année 2012 relativement au transport adapté. (Rés. 2012-02-23)

Les élus municipaux renouvellent l'entente pour 2012 concernant l'alimentation en eau intervenue avec la ville de Rimouski. Les résidences alimentées en eau potable sont situées entre le 615 et le 694, rue Principale Ouest. (Rés. 2012-02-24)

Les élus municipaux acceptent l'entente avec la municipalité de Saint-Donat pour l'entretien hivernal du chemin du rang 2 Neigette Est. (Rés. 2012-02-25)

Les élus municipaux empruntent par billets un montant de 479 800 $ pour financer la rue Langlois (265 000 $) et refinancer le camion incendie (214 800 $) (Rés. 2012-02-26)

Les élus municipaux acceptent une soumission de la Caisse des Versants du Mont-Comi pour le financement des règlements d'emprunt 387-2010 et 341-2006. (Rés. 2012-02-27)

Ajoutez à vos favoris le site web

http://www.stanaclet.qc.ca/

et accédez-y régulièrement pour être bien informé

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 5 mars 2012.

Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 6 août, 4 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : avril 2012
Tombée des articles : 20 mars 2012
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.
Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COMPTE DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 $ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 15 mars, la deuxième au 14 juin alors que la troisième est arrêtée au 13 septembre 2012.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques post-datés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois (3) chèques post-datés représente la meilleure solution.

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 15 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

HORAIRE DES COLLECTES

mars 2012

dim.	lun.	mar.	mer. ②	jeu. ①	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

avril 2012

dim.	lun.	mar.	mer. ②	jeu. ①	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 2 avril 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2012-01 portant sur la construction d'un garage privé au 549, rang 3 Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage privé de 7,01 mètres de haut au lieu d'être à 6 mètres de hauteur tel que prescrit à l'article 198 1) du règlement de zonage #118-89 en ce qui concerne les garages privés isolés.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour de mars 2012.

_____

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

À LA PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE, ON ENGAGE!

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Ressources naturelles et de la Faune est à la recherche d'une centaine de candidats pour combler des emplois d'aides sylvicoles.

Début d'emploi : Fin avril, début mai

Durée : 2 à 5 semaines

Salaire : 18,16 $/h

Pour vous inscrire :

Par la poste : Faire parvenir votre curriculum vitae au : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0

Par courriel : pepinieredesainte-luce@mrnf.gouv.qc.ca

Pour obtenir un formulaire : 418

739-4819 poste 221

Pour consultation: http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp

SERVICES À VOTRE DISPOSITION

COVOITURAGE

INVITATION À UTILISER

UN LOGICIEL FACILITANT

Logiciel facilitant

Transport Québec met disponible gratuitement pour la population un logiciel covoiturage. Ce logiciel gère une banque de données qui permet d'offrir des places dans sa voiture pour effectuer le trajet entre le domicile et le travail ou les études, ainsi que de prendre connaissance des offres qui y sont déposées.

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage et le logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Pour connaître les services offerts et y avoir accès consulter le site WEB de la municipalité:

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

Vous n'avez pas accès à Internet

Transport collectif

Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

Pour les horaires exacts et effectuer une réservation (obligatoire) : le TAC de la Mitis au 418 775-8808 .

Transport adapté

Vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Certains ont de l'urticaire en entendant le mot verglas. Eh oui, le Verglas! Alors, pour contrer les désavantages des pannes de courant, on peut se procurer une génératrice portative. Avant d'utiliser une génératrice, assurez-vous que votre installation électrique a été faite par un électricien certifié et une fois l'appareil mis en place, faites-en l'entretien selon les indications du fabricant. C'est une question de sécurité.

Il faut toujours placer la génératrice complètement à l'extérieur, jamais dans le garage même si vous laissez la porte ouverte. Une turbulence d'air pourrait refouler les gaz d'échappement à l'intérieur de votre domicile et vous intoxiquer! Assurez-vous aussi qu'elle est assez éloignée de la maison et des ouvertures telles que les fenêtres, portes et prises d'air. Vérifiez fréquemment le tuyau d'échappement de votre génératrice car une surchauffe pourrait provoquer un incendie. S'il devient rouge, éteignez la génératrice et laissez-la refroidir! Lorsque vous faites le plein de carburant, arrêtez toujours le moteur et utilisez le carburant approprié. Portez une attention particulière aux raccordements.

Maintenant vous êtes prêts pour affronter les rigueurs de l'hiver. Vous serez au chaud et en sécurité. Un dernier petit mot avant de vous quitter : vous pouvez aider votre service de sécurité incendie en déneigeant la borne fontaine qui se trouve sur votre terrain. Cela est la responsabilité de votre municipalité, mais il suffit qu'un incendie se déclare chez vous au lendemain d'une tempête et ce serait la catastrophe si les pompiers devaient d'abord déneiger!!

Sur ce, je vous souhaite un bon hiver et profitez-en bien. Allez patiner, skier, marcher. Et... Vive le vent d'hiver!!!

Source : securitepublique.gouv.qc.ca

UN P'TIT PEU D'URBANISME

La construction se porte bien à Saint-Anaclet!

On peut donc dire que la construction se porte bien à Saint-Anaclet. Il y a eu la construction de 18 nouvelles maisons et la construction d'un nouveau service de funérarium en 2011, en comparaison à 19 résidences en 2010 et à 21 en 2009. L'année 2009 demeure par contre la plus marquante puisque 46 unités d'habitations avaient vu le jour avec l'ajout de multifamilial et de jumelé dans le secteur de la rue de l'Essor.

Pour l'année 2011, la valeur totale des travaux de construction et de rénovation a atteint près de 6 M $ comparativement à un peu plus de 5 M $ en 2010, représentant une légère augmentation de 5 %.

De janvier à décembre 2011, 328 permis et certificats ont été émis, en comparaison à 367 pour la même période en 2010 et à 366 en 2009. On peut noter une légère diminution de 12 % par rapport aux deux années antérieures. Cette décroissance est en partie attribuable à la réalisation tardive du nouveau développement domiciliaire dans le secteur de la rue Langlois, plusieurs personnes ayant préféré retarder leur projet d'un an. Il y a probablement aussi l'arrêt de subvention à la rénovation qu'avait mis sur pied le gouvernement en 2009 qui cause ce léger ralentissement.

Ces résultats traduisent manifestement le maintien des services offerts auprès de la population Anacloise sans affecter considérablement le ratio de la taxe foncière. Saint-Anaclet-de-Lessard est donc l'une des rares municipalités de la MRC Rimouski-Neigette qui connaît une augmentation notable de sa population au cours des dernières années. Les chiffres du dernier recensement de Statistiques-Canada démontrent que la population est passée de 2 644 habitants en 2006 à 3 035 habitants en 2011.

Marie-Hélène Michaud,

Inspectrice en bâtiment et en environnement

CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROCTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.

La Cour suprême du Canada au secours des lacs

André Lévesque, président
418-722-9637

La Cour suprême du Canada a refusé le 2 février dernier, d'entendre en appel la requête d'un groupe de riverains du lac Saint-Charles près de Québec, qui voulaient faire casser le verdict rendu par la Cour d' appel du Québec en juin 2011. La Cour d'appel confirmait alors un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec en avril 2010, qui reconnaissait aux municipalités le pouvoir d'imposer des règles d'usage dans la bande riveraine d'un cours d'eau. La Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, par son refus d'entendre la requête des propriétaires riverains du lac Saint-Charles confirme la préséance du droit collectif sur le droit individuel.

Fin de l'utilisation nuisible des bandes riveraines
La Cour suprême valide le droit des municipalités d'imposer des normes de protection de la bande riveraine autour des lacs et des cours d'eau, mais aussi le droit d'imposer aux propriétaires la remise en état de toute bande riveraine dénudée.

Règlement de protection des bandes riveraines
Les municipalités peuvent donc par règlement obliger tout propriétaire résidant en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau à maintenir ou à aménager une bande riveraine naturelle et permanente composée d'un mélange d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées sur une largeur variant de 10 à 15 mètres, selon la topographie du terrain. Le règlement peut prévoir au-delà de l'interdiction d'abattage d'arbres, l'interdiction aussi de couper, d'arracher ou de détruire toute végétation poussant dans la bande riveraine.

Nouveaux pouvoirs pour les municipalités
Le jugement entériné par la Cour suprême, confirme aussi les nouveaux pouvoirs pour les municipalités en matière d'environnement dans sa globalité. Les municipalités peuvent donc sans expropriation ou compensation financière limiter les usages dans d'autres écosystèmes sensibles pour les protéger, et au besoin y permettre un accès public entre autres pour des motifs éducationnels ou scientifiques.

Jugement de la Cour supérieure du Québec **03/2012**
http://www.jugements.qc.ca:80/php/decision.php?liste=44682910&doc=01BD8A078D7DA053580BA08F421F0F647FECC21D49A91D62052FB7A669E1C017&page=1

Four à chaux : suites du projet

Le four à chaux à Neigette a été inauguré en septembre dernier suite au dégagement de la structure du four par des archéologues et à l'installation d'un panneau d'interprétation. Avec nos partenaires (Ministère de la Culture, MRC et Municipalité), nous planifions la fin de ce projet de quelque 30 000 $ pour mettre en valeur ce vestige de notre patrimoine. Ce four à chaux, que l'on peut voir à 200 mètres de la chute Neigette et à deux pas du Sentier national, a été construit en 1860 et opéré jusqu'en 1920.

Les initiatives envisagées visent à améliorer la **visibilité** du four à chaux et des autres attraits à Neigette comme la chute, le pont couvert et le Sentier national. Nous allons d'abord installer une signalisation pour indiquer le trajet à suivre pour se rendre au four. Des actions coordonnées avec des responsables du Sentier national sont prévues pour amener les visiteurs à emprunter le Sentier national et à arrêter au four à chaux. (http://www.sentiernationalbsl.com)

La Corporation du patrimoine va réaliser un dépliant des principaux attraits naturels et patrimoniaux de St-Anaclet. Nous allons aussi produire une fiche patrimoniale du four à chaux afin de répondre à des questions comme : Qu'est-ce qu'un four à chaux? À quoi servait la chaux? Comment fabriquer la chaux? Dépliants et fiches sont des souvenirs tangibles à laisser aux visiteurs et des outils pour informer les Anacloises et Anaclois des sites d'intérêt dans leur propre milieu. Dans le but d'augmenter la visibilité de nos attraits, nous allons actualiser et compléter notre fenêtre Internet *via* le site de la Municipalité, notamment par l'ajout d'une section spécifique sur le four à chaux.

Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés, de vive voix aux membres du C.A. de la Corporation ou par courriel.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

André Lévesque , conseiller municipal

Le développement économique est un des moyens visant à assurer aux citoyens une prospérité durable et à améliorer leur qualité de vie. La production de biens ou de services par les entreprises contribuent à une augmentation de la richesse collective.

Saint-Anaclet-de-Lessard dispose d'atouts importants favorables au développement économique et voici l'un de ces atouts : des emplacements de terrains commerciaux et industriels de premier choix.

Les terrains disponibles

Ces terrains, situés sur la rue de la Gare, totalisent 65 000 m^2 soit 6.5 ha ou 700 000 pi^2 .

Le zonage et les principaux usages permis

Le zonage est principalement de type **commercial** et **industriel.**

Les principaux usages autorisés au niveau **commercial** sont : Commerce au détail relié aux véhicules routiers et embarcations; Restaurant et hébergement; Casse-croûte et bar laitier; Vente au détail intégrée dans un bâtiment commercial.

Les usages autorisés au niveau **industrie** sont; Industrie légère; Industrie reliée à l'usage commercial; Industrie reliée à la ressource.

Important : *Ce zonage n'est pas de type mixte, c'est à dire que le secteur ne permet pas l'usage habitation.*

Les infrastructures

Ces terrains sont déjà reliés au réseau municipal d'aqueduc et d'égout.

Les accès routiers

Ces terrains sont situés à moins d'un (1) kilomètre de l'autoroute 20. La rue de la Gare menant à ces terrains est en mesure d'accueillir du transport lourd.

Renseignements supplémentaires :

Alain Lapierre, directeur général, 418 723-2816

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Un peu d'histoire : C'est en 1989 que le comité a débuté le don de pommetiers décoratifs à des citoyens de la municipalité, ils étaient plantés par les employés municipaux et cela s'est poursuivi pendant plusieurs années. Dans ces années-là, le comité organisait le concours local Villes et villages fleuris et participait également au concours provincial Villes et villages fleuris du Québec. C'est aussi en 1989, que le comité commence à organiser des conférences sur différents sujets touchant au jardinage. En 1994, le concours Villes et villages fleuris du Québec devient Fleurir le Québec et le comité continue de s'y inscrire. Il y a un début d'aménagement de terrains municipaux et des jardinières commencent à être installées, dès le début des années 90, de sorte qu'en 1994 un budget de 3 000 $ est alloué à l'embellissement par le Conseil municipal.

Concours Les Fleurons du Québec : 2 juges viendront en juillet visiter notre municipalité pour accorder des fleurons pour l'embellissement. Cela fonctionne un peu comme pour les étoiles des hôtels. Une grille de jugement permet de les aider à nous accorder des points. En 2009, nous avions obtenu 2 fleurons. Voici de l'information concernant la grille de jugement provenant du site internet des Fleurons du Québec, que vous pouvez consulter en tout temps. La classification accorde des points principalement pour la présence d'éléments horticoles (pelouse, plantes annuelles et vivaces, arbres et arbustes), l'entretien et la propreté des lieux. La grille tient compte de l'embellissement dans les lieux à la vue du public de l'ensemble de la municipalité. Sur 1 050 points :

- 310 points sont réservés au secteur municipal : entrées de municipalité, parcs et espaces verts, hôtel de ville et autres édifices municipaux;
- 180 points sont réservés au secteur institutionnel : églises, écoles, autres édifices;
- 270 points sont réservés au secteur résidentiel et rural : façade des habitations unifamiliales, multifamiliales et rurales;
- 140 points sont réservés au secteur commercial et industriel : entreprises, commerces, industries et voies publiques.
- 150 points sont réservés aux politiques et programmes en place dans la municipalité.

Dans les prochains articles, je vous parlerai de la grille de jugement de chaque secteur jugé.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour à tous !

En ce mois de Mars, **mois de nutrition et de la femme**, la bibliothèque vous offre à vous mesdames l'opportunité de prendre de bonnes et saines habitudes afin de demeurer en santé le plus longtemps qu'il sera possible. Pour ce faire, plusieurs livres ayant comme sujet la nutrition seront placés à votre disposition !

Concours de décembre et janvier

Les gagnants du concours des fêtes sont : Paul Roy et Aryan Fournier.

Ils auront la chance de choisir un périodique de leur choix pour un abonnement d'une année entière d'une valeur de 60 $ et moins. Félicitations!

Pâques

Comme vous le savez, après mars arrive avril. Et en avril c'est Pâques. Pour souligner cette fête, nous organisons un concours de dessin. Vous trouverez dans le « Contact » un dessin à colorier, il s'agit de nous le retourner avant le 2 avril 2012. Nous pigerons parmi tous les beaux chefs-d'œuvre reçus! À gagner, un gros chocolat de Pâques.

Abonnement

Nous poursuivons le renouvellement des cartes de membres pour février et mars. J'apprécierais que ceux et celles dont les cartes sont à renouveler pour ces mois, qu'ils passent à la bibliothèque afin de mettre leur dossier à jour. Pour les gens dont les cartes sont à renouveler il y a plus d'un an, une communication téléphonique sera faite sous peu afin de connaître vos intentions sur le sujet.

Bienvenue à votre bibliothèque.

Nouveautés

Veuillez prendre note que de nouveaux livres sont arrivés à la bibliothèque tel que : « U***n cri pour toi*** » de Micheline Duff, « ***Le blogue de Namasté*** » de Maxime Roussy, « ***Ce pays de rêve*** » *de Michel Langlois, «* ***Trône de fer*** » *de Georges R.R, «* ***Le guide de l'auto 2012*** » *et plusieurs autres…*

À vous maintenant de profiter de ces nouveautés ! ! !
Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

C'est déjà le temps de reprendre du service pour le jardin communautaire de Saint-Anaclet. Nos objectifs de cette année sont d'avancer les démarches pour l'enseigne du jardin et d'améliorer les conditions de jardinage de nos usagers. Nous aimerions offrir de nouveau une conférence à la population. D'autres détails à ce sujet suivront sous peu.

Concours

Le jardin communautaire de Saint-Anaclet est à la recherche d'un nom pour son jardin. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com. Le gagnant se verra attribuer gratuitement un jardinet pour la saison 2012.

Comité du jardin

Le comité du jardin est à la recherche de nouveaux membres dans son comité. Ceci implique quelques réunions par année pour discuter des orientations du jardin et pour participer à certains entretiens. Vous pouvez communiquer votre intérêt par Internet ou directement avec Gervaise Gagné au 418 722-8832.

Le comité du jardin

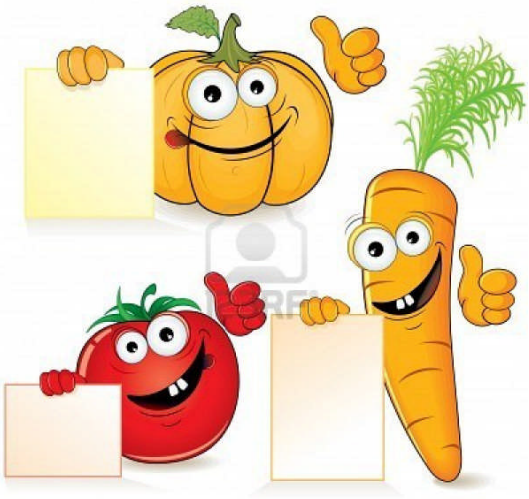

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous,

À ce moment de l'année, nous sommes en mesure de vous fournir une analyse détaillée de nos résultats financiers de l'année 2011. Nous avons joint à ce « Contact » une enveloppe adressée pour retour à la Fabrique, contenant le formulaire pour la capitation de 2012. Sur ce document, vous retrouverez l'état des revenus et dépenses pour la dernière année financière. Nous avons terminé l'année avec un léger déficit de 1 679 $ mais compte tenu des travaux de réparation (phase 1, pour 25 000 $) de la brique, nous pouvons être fiers de ce résultat. En plus des travaux de briques, nous avons dû réparer le toit près de la cheminée et au-dessus de la salle Réal-Lamontagne où il y avait des fuites importantes. Ces travaux ont couté plus de 2 500 $. Comme vous pourrez le constater, nous avons tenté encore une fois de réduire nos dépenses mais les travaux majeurs et les coûts de chauffage ont anéanti ces efforts.

Malgré tout, nos revenus se sont maintenus à un niveau légèrement supérieur à l'année précédente. Nous pouvons remercier nos locataires au presbytère qui nous ont permis d'augmenter de manière significative nos revenus de location. Les revenus du cimetière ont aussi été en croissance importante en 2011 et ce, dû à des ventes de concession de lots. Les revenus de dons ont subi une bonne augmentation, un gros merci à notre ancien curé Gérald Tardif qui a fait la différence. Bien que la capitation ait passé de 90 $ à 100 $ par famille, le montant reçu des paroissiens n'a pas subi une hausse importante et la contribution pour le chauffage a été inférieure à l'année 2010.

L'assemblée de Fabrique vous exhorte à honorer le paiement de votre capitation. Toute une équipe de bénévoles gravitent autour de votre Fabrique et y investissent bien des heures afin de la maintenir en vie. De plus, ces gens contribuent en payant leur capitation. Pour ceux qui ne peuvent faire du bénévolat, s'il vous plaît, n'oubliez pas votre Fabrique, supportez ces gens qui se dépensent sans compter. Je vous rappelle que la capitation est déductible d'impôt et vous obtiendrez un remboursement d'environ 25 % du montant sur votre impôt.

Concernant notre cimetière, votre assemblée de Fabrique a complété les règlements le concernant et ceux-ci ont été envoyés à l'Archevêché pour approbation finale. La tarification sera finalisée à notre assemblée de mars 2012.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet

ORGANISMES

A.F.É.A.S.

SOUPER-BÉNÉFICE

L'A.F.É.A.S. régional Bas-St-Laurent-Gaspésie vous invite le vendredi 23 mars 2012 à 17 heures à un souper-bénéfice au centre communautaire Régis-St-Laurent. À 17 h 30, la docteure Christine Laberge fera une conférence suivie d'un souper. Par la suite, la conteuse madame Danièle Brabant sera parmi nous. Le coût de cette activité est de 25 $ pour les membres et de 30 $ pour les non membres. Bienvenue à tous. Cette soirée s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec Denise Landry au 418 723-8477, Yolande Horth au 418 724-0409 ou avec le bureau régional au 418 723-7116.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES, 8 MARS

L'A.F.É.A.S. de St-Anaclet invite toutes les femmes à son traditionnel souper-rencontre à l'occasion de la journée internationale des femmes le 8 mars de chaque année.

Thème de la soirée : **LA NOUVELLE**

Conférencière invitée : madame **Thérèse Martin**, journaliste bien connue du milieu rimouskois.

Date : 8 mars à 18 h 30
Lieu : salle Réal-Lamontagne
Coût : 15 $

C'est un rendez-vous!

Billets : Madame Jeannine Marquis au 724-9894
Madame Raymonde Vandal au 723-4125
Et auprès de toutes les membres A.F.É.A.S.

CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Le cercle de Fermières de St-Anaclet tiendra sa réunion mensuelle mercredi le 14 mars 2012 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura la lecture des rapports de comités. La journée de Printemps aura lieu le samedi 27 mars à 9 heures au sous-sol de l'église de Pointe-au-Père. Réservation avant le 9 mars pour le dîner sur place (15 $) à Noëlla Ross au 418 722-9406. Bienvenue aux membres et non-membres.

Francine Gaudreault, communications.

CLUB LIONS DE ST-ANACLET

Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer.

Le Club Lions de Saint-Anaclet vous invite à sa traditionnelle **dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** qui se tiendra le samedi 31 mars 2012 à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du très populaire spectacle de « lipsing » des membres du Club et d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon.

Les billets sont en vente au coût de 15 $ auprès des membres du Club Lions et à l'entrée.

Pour de plus amples informations ou réservation, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous compter parmi nous le 31 mars prochain.

Lion Gaétan Pelletier, Comité Publicité
au : 418 722-7685

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en mars au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons **deux (2) dîners-rencontres les :**

8 mars à 11 h 30 : Journée internationale de la Femme suivi à 13 h 30 de **l'après-midi des aînés** dans le cadre du **Carnaval de St-Anaclet**

22 mars à 11 h 30 : Célébrons l'arrivée du printemps en compagnie de monsieur **Bertrand Fortin** à la musique et au chant

Récital de chants classiques :

Le mercredi **28 mars à 19 h** se tiendra à la salle communautaire du Pavillon L'Héritage un récital de chants classiques en compagnie de messieurs René-Jean Banville et Lucien Poirier accompagnés de monsieur Jacques Dionne au piano.

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087.

Bienvenue à tous!

Chaque année, les Clubs Lions du monde entier sont fiers de parrainer le concours d'affiches de la paix dans les écoles et auprès de la jeunesse locale. Ce concours encourage les jeunes de tous les pays à exprimer, à travers l'art, leur vision de la paix.

Le thème du concours d'affiches de la paix 2011-2012 était **« Les enfants savent ce qu'est la paix».** Ce concours est ouvert à tous les enfants âgés de 11, 12 ou 13 ans au 15 novembre.

Laurence Roy, de l'école des Sources, est l'une des 4 gagnantes au niveau du Québec. Nous en sommes tous fiers. Bravo Laurence !

Source : Lion Roland Pelletier

Laurence recevant son prix (chèque de 100 $) du Gouverneur du District U-3, le Lion Jacques Pelletier de Sayabec.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

COORDONNATEUR DE SOCCER RECHERCHÉ

Le club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la coordination du soccer pour la période estivale 2012. Cette personne devra posséder un bon sens des responsabilités, de planification et avoir de l'entregent. Elle agira sous la supervision des membres du comité du club et du service des loisirs et de la culture de la municipalité.

Les tâches du coordonnateur seront de planifier les horaires des entraînements des équipes du club, superviser les activités (entraînements, tournois) et servir de lien entre son club, la ligue où son club évoluera ainsi que l'Association Régionale de Soccer de l'Est du Québec. L'entrée en fonction est pour bientôt. Pour toutes informations concernant ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389. Vous devez envoyer votre c.v. au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K 1H0

COMITÉ DE PÉTANQUE DU CLUB DES 50 ANS ET +

Le comité de pétanque du Club des 50 ans et + de St-Anaclet a tenu une activité pré-carnavalesque le samedi 25 février au Centre communautaire Régis-St-Laurent.

Malgré la mauvaise température, le tournoi de pétanque fut un vif succès avec la participation de 66 personnes (22 équipes). Les gens provenaient des 14 clubs du secteur Rimouski-Neigette. Des prix en argent ont été remis aux 3 premières équipes et de nombreux prix de présence ont été tirés.

3e position : Daniel Plante, Nicole Coté, Armande Gagné

2e position : Paul-Émile Lepage, Lionel Caron, Huguette Castonguay

1re position : Denis Ross, Micheline Lévesque, Gemma Ouellet

Le comité organisateur tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé au succès de cette journée, que ce soit à la préparation de l'horaire des parties, au restaurant ou en préparant soupes et pâtisseries. Ce fut un très beau succès d'équipe.

Votre comité de pétanque (Lise Brillant et Annette Guimond)

TOURNOI DE BEU

La ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet organise un important tournoi de beu, le samedi 17 mars prochain au pavillon de la jeunesse de Ste-Blandine. Les inscriptions seront prises de 19 h à 20 h. Le coût est de 16 $ par équipe dans les classes A, B et C. Toutes les inscriptions seront remises en bourses et de nombreux prix de présence seront distribués. Une cinquantaine d'équipes sont attendues. Pour informations, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.

BALLON THÉRAPEUTIQUE

Mise en forme sur le ballon thérapeutique

Pour le renforcement musculaire, la souplesse, l'équilibre et la coordination.

Session de 8 semaines à raison d'un soir par semaine. Les cours se donneront les jeudis de 19 h à 20 h et le début est fixé au 12 avril.

Coût: 45 $

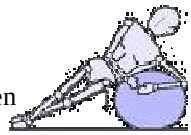

Contactez Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique (418) 775-6755

Venez vous remettre en forme avec plaisir

INSCRIPTIONS SOCCER ÉTÉ 2012

Le Club de soccer Les Dragons de Saint-Anaclet procèdera aux inscriptions de tous les jeunes désireux de jouer au soccer pour leur club local lors de la saison estivale prochaine qui arrive à grands pas. Ces inscriptions, pour toutes les catégories de U-6 à U-16, ainsi que pour les enfants de 4 et 5 ans dans la catégorie Bout'choux se tiendront les 27 et 28 mars 2012 de 18 h 30 à 20 heures au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest.

Plus de détails suivront dans le journal l'Avantage du 21 mars 2012.

Pour info, Carl au 418 725-5389.